

# **Les théories migratoires : vers un nouveau paradigme à la croisée de l'économie politique, du cosmopolitisme et des droits des migrants et des migrantes<sup>1</sup>**

Victor Piché

## **Introduction**

La migration internationale est maintenant au cœur des débats de société. Il n'y a pas une journée sans que les media ne fassent allusion à des événements dramatiques concernant les migrants et migrantes tentant de fuir des situations de conflits ou de répressions par des moyens parfois très risqués. En particulier, dans le contexte européen, les politiques renforcent les mesures préventives et dissuasives existantes à l'encontre de plusieurs catégories de migrants, mais surtout les migrants irréguliers (Atak, 2011). La migration internationale est devenue pour plusieurs catégories de personnes une véritable course à obstacles.

La revue de presse présentée ailleurs (voir Piché, 2014) démontre clairement à quel point les chemins de l'émigration sont parsemés d'embûches difficilement contournables. Si on se place du point de vue de la personne qui veut quitter son pays, souvent pour se rendre dans un pays du Nord, celle-ci doit affronter un nombre considérable d'obstacles qui constituent autant de défis tout au long du parcours migratoire. D'abord à la source (i.e. dans les pays d'émigration), l'obtention de visas est devenue quasiment impossible. De plus, les pays du Nord signent des traités avec les pays d'émigration en les encourageant à participer activement à décourager l'émigration, sous couvert de « co-développement » mais en réalité ces traités se résument souvent à des mesures anti-immigration (Beauchemin et al. 2013). Ce contexte restrictif et répressif favorise la prolifération des intermédiaires et des « facilitateurs » qui représentent parfois le seul espoir d'émigrer. Le risque de tomber dans le piège du trafic des migrants est très réel. Par la suite, ces migrants devront tenter d'éviter l'interception, de franchir les murs (physiques comme virtuels), d'échapper à la mort, de survivre aux contrôles frontaliers, d'éviter l'expulsion, de faire face à l'impunité des agences privées, de vivre avec la peur d'être pourchassés, de subir la détention, de voir leurs droits niés, et d'éventuellement être déportés.

Les « risques migratoires » sont maintenant largement documentés dans les media et dans les rapports d'organisations internationales impliquées dans la défense des droits des migrants. Par contre, le poids des théories migratoires, l'objet du présent article, devient de moins en moins important dans ces débats. C'est ainsi que la migration internationale est sortie du champ scientifique pour occuper le devant de la scène médiatique. Peut-on parler d'un divorce entre la recherche scientifique et les débats actuels sur l'immigration? Dans cet article, nous argumentons que la complexité des réalités migratoires actuelles exclue les explications simplistes (Crépeau, Nakache et Atak, 2009) et échappent en grande partie aux grandes approches théoriques en matière de migrations internationales. En particulier, l'impact de la mondialisation non seulement transforme radicalement la nature et les fondements des

---

<sup>1</sup> Je remercie Luc Legoux pour ses commentaires judicieux sur une première version.

mouvements migratoires mais remet en question les paradigmes dominants qui tentent de les expliquer (Piché, 2009).

Dans cet article, nous identifions trois lacunes qui affaiblissent considérablement le poids des théories migratoires dans les débats publics sur la migration internationale.<sup>2</sup> Le premier facteur concerne les causes profondes des migrations : si, comme on le verra dans la prochaine section, les théories migratoires se sont considérablement développées depuis les années 1960, elles n'arrivent pas à sortir du paradigme de la théorie intermédiaire (« middle-range theory »). Nous suggérons donc que la théorie migratoire devrait tenir compte des nouveaux rapports de force qui régissent les mouvements migratoires, que ce soit au niveau régional ou mondial. C'est la dimension de l'économie politique qui nous concerne ici, en particulier la pertinence de tenir compte de la nature des régimes politiques et économiques qui engendrent et maintiennent les conditions qui rendent nécessaire la migration dans des conditions variables selon les diverses catégories de migrants et de migrantes. Comme on le verra, il ne suffit pas de mentionner la pauvreté ou encore l'accroissement des inégalités socio-économiques pour expliquer la migration, il faut aussi tenter d'expliquer les causes de ces inégalités.

Deuxièmement, les théories demeurent encore ancrées dans le nationalisme méthodologique au détriment d'un nouveau paradigme davantage axé sur la dimension transnationale et cosmopolite. Même si les travaux actuels ont introduit la notion de mondialisation dans la théorie migratoire, elle constitue encore un facteur « externe » et ne constitue pas en soi un déplacement paradigmatique du national vers le global.

Une troisième lacune des théories est l'absence de la dimension éthique dans la conception des politiques migratoires. En fait, l'élaboration des politiques migratoires est essentiellement axée sur l'approche utilitariste définie selon une dimension économique (les besoins en main d'œuvre) et, de plus en plus, selon une dimension identitaire (sécurité, identités nationales et religieuses). Les théories migratoires ne font pas exception : l'approche utilitariste, en lien d'ailleurs avec le nationalisme méthodologique, sous-tend les hypothèses et les méthodes d'analyses. Ce n'est pas par hasard si la recherche se concentre de façon quasi monolithique sur les effets économiques, sociaux et identitaires de l'immigration. Si ceux-ci sont positifs, l'immigration est justifiée ; si non, il en découle qu'elle doit être limitée, voire arrêtée. Sans nier l'importance de ces recherches, le paradigme utilitariste occulte une dimension fondamentale, soit celle de l'intégration des droits fondamentaux dans toute politique migratoire : il s'agit essentiellement de la posture morale à l'égard des non citoyens (« moral standing » selon Ruhs et Chang, 2004; voir aussi Atak et Crépeau, 2014).

## **I/ Évolution des théories migratoires dominantes**

---

<sup>2</sup> Une quatrième lacune importante est l'absence de la dimension « psychologie sociale » dans les théories migratoires. Un courant de recherche important, surtout en sciences politiques, fait appel à la notion de « gouvernementalité » créée par Michel Foucault (2004) pour rendre compte du fait que les politiques migratoires gouvernementales affectent la perception que les migrants ont d'eux-mêmes en intériorisant les normes dominantes et disciplinant ainsi la mobilité transnationale (Geiger et Pécoud, 2013). Nous n'abordons pas cette question dans le présent texte.

Depuis les années 1960, les théories migratoires se sont considérablement développées (Piché, 2013 et 2013a). L'histoire des idées et des théories ne peut se comprendre sans le contexte historique qui les a vu naître. D'une part, les théories migratoires sont en lien direct avec les diverses phases du développement du capitalisme et les besoins changeants du marché du travail (Simmons, 1995). Par ailleurs, les visions théoriques évoluent aussi au gré des débats sociaux et politiques du moment et à ce titre sont toujours « partielles » et « partiales », reflétant la capacité des groupes et mouvements sociaux à faire valoir leur point de vue (Juteau-Lee, 1981). Comme on le verra, c'est ainsi que les théories néo-classiques hégémoniques ont été contestées à la fois par le marxisme et le féminisme, pour aboutir tout récemment à une théorie inclusive et plurielle (Piché, 2013).

Une des toutes premières approches explicatives des migrations (années 1950-60) se concentre sur la prise de décision individuelle. L'individu, avant de prendre une décision de quitter son lieu de résidence, examine les coûts de même que les bénéfices reliés à la migration potentielle, tout cela dans le but d'améliorer son niveau de vie, surtout dans l'espoir de trouver de meilleurs revenus (modèle « push-pull »; voir Lee, 1966). Les caractéristiques individuelles résumées dans le concept de capital humain sont à la base de l'approche micro-individuelle : la décision de migrer est donc ancrée dans les « compétences » mesurées par l'éducation et l'expérience de travail. Cette vision de la mobilité s'inscrit dans la nouvelle théorie de la modernisation stipulant entre autres que le sous-développement est le résultat de l'absence des caractéristiques « modernes » que l'on trouve dans les pays développés, particulièrement de la volonté d'échapper au monde traditionnel. La mobilité dans ce modèle est considérée comme positive et nécessaire pour permettre à la main d'œuvre de se déplacer là où elle est requise pour le développement. Ce n'est pas par hasard que la théorie néo-classique et fonctionnaliste est venue en renfort des idéologies colonialistes et impérialistes de l'époque.

Les années 1970 constituent le temps fort de la contestation des théories néoclassiques et fonctionnalistes. Postuler que la plupart des personnes migrent à la recherche de meilleures conditions de vie (meilleur travail, salaires plus élevés, sécurité ou liberté) non seulement n'aide pas à comprendre la complexité migratoire mais constitue en quelque sorte une tautologie (Amin, 1974; De Haas, 2013). Selon ces auteurs, la grande faiblesse du modèle « push-pull » est de ne pas expliciter les facteurs à l'origine des inégalités en particulier en tenant compte des processus à l'œuvre dans les sociétés de départ. Ainsi, les décisions individuelles s'inscrivent dans un contexte historique reflété par les structures sociales, économiques et politiques. Cette période, couvrant les années 1970-1980, se caractérise par des débats théoriques et idéologiques parfois virulents mettant en confrontation les postulats individuels et structurels (Wood, 1982). Les approches macro structurelles de la migration ont trouvé un support idéologique important venant des courants tiers-mondistes et anti-impérialistes, articulés autour de la théorie de la dépendance et de la notion de développement du sous-développement. La mobilité dans ce contexte n'est plus un pré requis au développement comme dans les approches précédentes mais au contraire le résultat de politiques de développement favorisant les inégalités spatiales et sociales, forçant de nombreuses classes de la population à émigrer pour survivre (Gregory et Piché, 1985). On peut parler d'une première approche de l'économie politique. Mais, même si avec le temps les facteurs macro structurels seront intégrés dans une théorie plurielle (voir plus loin), ils demeureront peu développés dans la théorie migratoire de sorte que l'approche globale de l'économie politique sera évacuée.

Un deuxième courant a aussi ébranlé les postulats des théories migratoires en suggérant que celles-ci occultaient complètement les rapports de genre (Morokvasic, 1984). Le féminisme a particulièrement mis en exergue l'impact de la place des femmes dans la société sur les décisions et les trajectoires migratoires (Boyd, 1989, Pessar, 1999; Lutz, 2010). Cette construction théorique pose que la division sexuelle du travail, qui assigne aux femmes l'essentiel du travail domestique, les place dans une position subordonnée, restreignant leur mobilité géographique dans les zones de départ ou les confinant souvent dans des emplois précaires dans les zones de migrations. Pour Boyd et Grieco (2003), l'approche féministe considère le genre comme une construction sociale qui réfère au patriarcat comme système hiérarchique de pouvoir, de domination et de contrôle qui donne aux hommes un accès préférentiel aux ressources économiques et sociales. La migration des femmes s'inscrit donc dans ces rapports de pouvoir et les recherches examinent non seulement comment ces rapports façonnent les décisions migratoires des femmes mais aussi comment la migration féminine peut changer le système patriarcal. Pour plusieurs, la position marginale des femmes sur le marché du travail résulte d'arbitrages familiaux qui maintiennent les inégalités de sexe.

La « nouvelle économie de la migration », en lien avec l'éclairage féministe, a également permis d'introduire un troisième niveau d'analyse, le niveau « méso » constitué par la famille et le ménage. Cette approche met de l'avant que les décisions migratoires se prennent dans un contexte familial (la famille comme unité décisionnelle) de sorte que la migration appartient à l'univers des stratégies familiales plutôt qu'individuelles soulignant ainsi l'interdépendance mutuelle entre le migrant et sa famille (Stark, 1991). Rattachée au concept de stratégie familiale, la nouvelle économie de la migration insiste sur la gestion et le partage des risques. La migration est alors analysée au niveau du ménage et de la famille et revêt un caractère de sécurité sociale. Bref, au delà du capital humain si cher à la théorie néo-classique, il y a le capital social de réseau et de parenté (Boyd, 1989). Cette approche s'est généralisée dans les recherches sur les migrations dans les pays en développement, en particulier en ce qui concerne les stratégies de survie et le potentiel des migrants comme agents de changement à travers le phénomène des transferts monétaires (De Haas, 2010). La notion de réseau et de capital social ne fait pas uniquement référence aux effets positifs (solidarité), car il peut également résulter en un accès limité aux opportunités, une restriction de la liberté individuelle et en des demandes excessives auprès des membres du groupe (Portes, 1998), voire même à l'exploitation (Krissman, 2005).

Enfin, l'approche par les réseaux a débouché sur la notion de réseaux transnationaux et a donné naissance à un nouveau champ de recherche, celui du transnationalisme (Vertovec, 2009). Dans cette conception de la migration, on ne parle plus de rupture permanente, mais plutôt du maintien des liens entre les milieux d'origine et de résidence puisque la vie des migrants traverse les frontières nationales, réunissant deux sociétés dans un seul champ social. Malgré tout, comme on le verra plus loin, ce nouvel apport n'a pas encore réussi à remettre en question ce que l'on a appelé le « nationalisme méthodologique » qui caractérise encore les théories migratoires.

Les diverses approches théoriques dont nous venons de parler, appuyées historiquement par des mouvements sociaux et politiques déterminés, ont longtemps été exprimées sous forme d'oppositions aux théories dominantes. Depuis une bonne dizaine d'années, les oppositions se sont atténuées dans la mesure où chaque type de facteur est reconnu comme partie prenante de toute théorie migratoire (Boyd, 1989; Massey et al. 1998; Piché 2013). On parle ainsi de

pluralisme théorique, intégrant les niveaux d'analyse (macro, méso, méso) et les divers facteurs de migration tant à l'origine qu'à la destination.

## II/ Pour une économie politique de la migration

Malgré un enrichissement réel des cadres explicatifs depuis l'article fondateur de Lee (1966), il n'en demeure pas moins que les théories actuelles souffrent de lacunes importantes. Les approches plurielles, qui intègrent l'ensemble des niveaux d'analyse et qui font présentement consensus, constituent tout au plus un inventaire des facteurs clé résumé dans un schéma conceptuel qui identifie les facteurs sans vraiment leur donner un poids « causal ». C'est au rôle de la théorie de spécifier le poids relatif de ces facteurs. Le schéma 1 suggère une première pondération possible des facteurs, en donnant la priorité d'abord à la pauvreté et aux inégalités socio-économiques comme facteurs d'émigration à l'origine (donc des facteurs macrostructurels) et ensuite aux facteurs prévalant dans les lieux de destination (les besoins en main d'œuvre traduits sous forme de politiques d'immigration). Entre les deux, ce sont des facteurs médiateurs, importants certes, mais davantage reliés aux processus migratoires et qui ne constituent donc pas en soi les causes profondes de la migration. Notre approche s'oppose donc à l'idée que la migration internationale s'auto-entretiendrait dans ce que Massey (1990) appelle la causalité circulaire, impliquant qu'un courant migratoire pourrait continuer même si les conditions de départ disparaissent.

### Schéma 1. Séquence causale inégalités/pauvreté → migration

(ORIGINE) : pauvreté, inégalités → facteurs d'émigration (origine) → qui part ? (capital humain; stratégie de classes et de genre) → pour aller où ? (réseaux, capital social) ← politiques d'immigration ← demande de main d'œuvre (DESTINATION) → modes d'insertion ou d'exclusion

Si cette posture théorique est à mon avis un premier pas crucial dans la compréhension de la migration internationale, elle reste largement tributaire du paradigme « économiste » dominant qui demeure encore trop à la périphérie des enjeux migratoires actuels. La limite principale de ce schéma est d'occulter les acteurs politiques et économiques impliqués dans le développement socio-économique et en particulier les rapports de force en présence. Ce n'est pas tout de parler de pauvreté comme origine de la migration, encore faut-il expliquer celle-ci, et surtout pourquoi elle est en croissance. On ne peut nier l'importance de documenter l'accroissement considérable des inégalités sociales et économiques dans le monde actuel (e.g. Piketty, 2013) ni les effets catastrophiques de la mondialisation (Stiglitz, 2002) ou des politiques d'austérité du FMI et de la Banque Mondiale (Klein, 2007) sur les conditions de vie des plus pauvres. C'est pourquoi, dans le schéma 2, nous ajoutons au début de la chaîne causale la notion d'économie politique.

### Schéma 2 : séquence causale de l'économie politique de la migration

**Économie politique** → pauvreté, inégalités → facteurs d'émigration → qui part ? (capital humain; stratégie de classes et de genre) → pour aller où ? (réseaux, capital social) ←

politiques d'immigration ← demande de main d'œuvre → modes d'insertion ou d'exclusion

Qu'entendons-nous précisément par « économie politique »? C'est en fait la question du modèle de développement qui est en cause ici. Depuis quelque temps, un certain nombre de travaux nous rappellent la nécessité d'introduire l'économie politique dans les analyses du développement. En voici deux exemples très récents. D'abord, mentionnons la critique magistrale du développement présentée par William Easterly dans un livre au titre évocateur « La tyrannie des experts : économistes et dictateurs et les droits oubliés des pauvres » (Easterly, 2013). Il s'agit d'une recherche historique qui documente l'émergence et la domination de l'approche technocratique du développement : cette approche conçoit le développement et la lutte contre la pauvreté comme des stratégies mises en œuvre par les États ou les gouvernements, sauf que les experts, surtout les économistes selon lui, et les grandes institutions comme la Banque Mondiale et le FMI, ont adopté une approche qui non seulement ne tient pas compte de la nature des gouvernements en place mais au contraire va reposer sur des gouvernements autoritaires, voire autocrates et dictatoriaux. Ce faisant, la technocratie occulte complètement les droits des populations, en particulier les droits des plus pauvres. Comme l'affirme Easterly :

« Les autocrates et leur conseillers-experts nous ont demandé de renoncer à nos préoccupations envers les droits en retour de la promesse des autocrates de réduire la pauvreté plus rapidement qu'une société libre ne le ferait. » (p. 95) (Notre traduction)

Il va même jusqu'à critiquer la Banque Mondiale pour avoir nier les idéaux de liberté pour se mettre au service des dictatures alliées aux pays occidentaux (Easterly, 2013 : 105).

Le deuxième exemple complète l'approche d'Easterly en ajoutant une dimension économique importante. Acemoglu et Robinson (2012) proposent une typologie permettant de caractériser les régimes politiques et économiques en fonction de leur nature inclusive ou exclusive. Ainsi, au régime politique exclusif, qui rejoint la notion de régime autocratique et dictatorial de Easterly, ils ajoutent la notion de régime économique exclusif dans lequel les institutions sont organisées pour extraire les revenus et les richesses au bénéfice d'une élite au détriment de la masse. Les institutions politiques « extractives » concentrent le pouvoir entre les mains d'une élite restreinte et exercent peu de contrainte sur l'exercice de ce pouvoir. Pour ces deux auteurs, la pauvreté et les inégalités socio-économiques qui en découlent sont produites par ceux qui détiennent le pouvoir :

« Comme nous allons le montrer, les pays pauvres sont pauvres parce que ceux qui ont le pouvoir font des choix qui créent la pauvreté » (Acemoglu, et Robinson, 2012: 68). (Notre traduction)

Du point de vue des politiques migratoires, s'attaquer aux causes « profondes » des migrations implique donc de tenir compte des facteurs à la base des inégalités socio-économiques. Pour cela, il faut aller au-delà de la notion de « macrostructures » et de réseaux migratoires et spécifier la nature des régimes politiques et économiques qui crée les inégalités au détriment de la majorité. Catherine Wihtol de Wenden (2011) a bien résumé la situation en suggérant que la migration constitue en fait une fuite des pays pauvres, corrompus et menaçants.

Il faut souligner que l'approche de l'économie politique ne vise pas uniquement les pays d'origine (les facteurs 'push' de répulsion) mais doit également s'appliquer aux pays de destination du Nord (les facteurs 'pull' d'attraction). Outre l'attrait de la richesse et le respect des droits humains, la certitude de pouvoir travailler dans des filières illégales joue un rôle crucial dans la migration vers les pays riches. Sans possibilité de travail illégal, la migration irrégulière représenterait beaucoup moins d'intérêt (Tapinos, 2000; Gosh, 2000). C'est pourquoi la lutte contre le travail illégal reste symbolique parce que le travail illégal ne concerne pas que des travailleurs irréguliers mais constitue un élément structurel de l'économie et concerne en grande majorité des nationaux et des étrangers avec statuts légaux.

### **III/ Au delà du nationalisme méthodologique : le cosmopolitisme**

Une deuxième limite des théories migratoires actuelles est leur incapacité à penser la migration en dehors du cadre national. Même si la mondialisation et le transnationalisme ont marqué les approches théoriques des dernières années, le cadre de référence dans lequel s'inscrivent les migrations internationales demeure essentiellement lié à l'État-nation. Nous avons montré ailleurs (Piché, 2012) que l'impact de la globalisation sur les théories migratoires a été limité par l'ornière de l'utilitarisme faisant de l'État le maître absolu dans la définition des intérêts économiques de la nation et occultant le fait que les causes de la migration se sont mondialisées.

Pourtant, un nouveau courant de recherche est apparu récemment pour montrer les limites du nationalisme méthodologique en matière d'explications des mouvements migratoires actuels (Glick Schiller, Basch, & Blanc-Szanton, 1992 ; Nedelcu, 2010). Dans la présente section, nous allons aborder deux dimensions du nationalisme méthodologique. La première dimension, de nature théorique, a trait aux limites fondamentales des postulats actuels qui occultent l'espace global, multinational et transnational dans lequel s'inscrivent dorénavant les migrations internationales. La deuxième dimension, plus politique, remet en question la pertinence actuelle du principe de la souveraineté nationale en matière de politiques migratoires. Évidemment, les deux dimensions s'imbriquent l'une dans l'autre, la théorie comme support à la politique, et celle-ci comme orientant les travaux des chercheurs. Nous suggérons que le cosmopolitisme constitue un cadre d'analyse davantage pertinent pour comprendre la complexité des migrations internationales actuelles.

La critique du nationalisme méthodologique vise à remettre en question le postulat stipulant que la nation/état/société constitue la forme sociale et politique dans le monde actuel (Beck, 2006; Wimmer et Glick Schiller, 2002; Faist, 2012). La territorialisation, consacrée par la constitution de frontières nationales, renferme l'analyse des migrations dans ces frontières. Selon Wimmer et Glick Schiller (2002), le nationalisme méthodologique fusionne quatre différentes notions de peuple (« *peoplehood* ») : le peuple en tant qu'entité souveraine qui exerce son pouvoir à travers les mécanismes démocratiques, le peuple en tant que citoyen possédant des droits égaux devant la loi, le peuple comme groupe de solidarité tissé ensemble par des obligations de support mutuel et enfin le peuple comme groupe ethnique uni par une destinée et une culture partagées. Ce dernier point renvoie à la notion de nationalisme ethnique qui sous-tend le modèle d'intégration basé sur le « nous » exclusif. Le lien entre cette conception du peuple et l'établissement de frontières, voire de murs, est à la base du nationalisme méthodologique.

Dans ce contexte, le migrant ou la migrante vient perturber l'isomorphisme (le terme est de Wimmer et Glick Schiller, 2002) entre les quatre définitions du peuple, ébranlant la définition de l'appartenance à la citoyenneté, à la nation, au groupe de solidarité (qui a droit par exemple à la sécurité sociale?) et enfin trouble la normalité sédentaire qui veut que chaque groupe ethnique reste sur son territoire national. Les critiques du nationalisme méthodologique suggèrent que cette conception relevant du nationalisme ethnique ne permet pas de tenir compte de la diversité croissante des sociétés actuelles et surtout de comprendre à quel point la mobilité s'inscrit d'emblée dans un monde où les enjeux échappent largement aux États.

La question alors est de savoir comment dépasser le nationalisme méthodologique en matière de théories migratoires. Il n'y a pas à proprement parler de réponse unique et systématique à cette question. Une première approche évidente est de reconsidérer l'ensemble des théories migratoires présentées plus haut dans un contexte global. Le choix d'un terme approprié pour définir le niveau d'analyse « extranational » ne fait pas encore consensus. Plusieurs termes sont présentement utilisés dans la littérature : global, mondial, transnational, multinational. Pour bien marquer l'émergence d'un nouveau paradigme qui se veut une rupture avec le nationalisme méthodologique, nous retiendrons l'adjectif « cosmopolite » qui renvoie à une forme de société où l'État nation n'est plus au centre des analyses. Le cosmopolitisme peut revêtir plusieurs formes (Thériault et Guillaume Dufour, 2012) dont deux sont particulièrement pertinentes dans le cas des migrations internationales. La première forme envisage le cosmopolitisme comme réalité sociale et culturelle, impliquant une nouvelle logique de réseaux transnationaux, alors que la deuxième forme de cosmopolitisme renvoie à un projet politique qui se déploie dans des lieux multiples en dehors du stricte cadre national.

Du point de vue des migrations internationales, la dimension politique demeure la plus importante puisque c'est elle qui dicte les règles de la mobilité et surtout « qui » a accès ou n'a pas accès aux diverses formes de mobilités. Or ces règles sont de plus en plus dictées au niveau régional et mondial. Depuis les années 2000, un nouveau courant théorique a vu le jour sous l'impulsion de Bhimal Gosh (2000) revendiquant une gouvernance mondiale des migrations internationales. Les pressions pour une approche transnationale ont provoqué une brèche dans la vision unilatérale des politiques migratoires, sans vraiment remettre en question le principe de la souveraineté nationale (Piché, 2009). Mais alors, quel contenu inclure dans le nouveau contenant de la gouvernance mondiale? Car, si l'on se fie aux tendances actuelles, la gouvernance mondiale pourrait tout simplement déplacer le contrôle, la restriction, voire la répression, des migrations dans des instances extranationales (e.g. l'Union Européenne). À l'opposé, l'approche cosmopolite, jumelée avec l'approche d'économie politique présentée plus haut, devrait repenser les inégalités socio-économiques dans le contexte mondial (Beck, 2007) et donner davantage d'importance au rôle global des détenteurs du pouvoir, y compris les institutions financières (Banque Mondiale, FMI) et ceux qui les contrôlent, dans la reconfiguration des diverses formes de rapports entre capital et travail (Glick Schiller, 2005, 2009). Les études sur la migration ignorent trop souvent le pouvoir asymétrique entre les pays riches du nord (le Nord Global) et les pays pauvres du Sud Global.

#### **IV/ Les théories et politiques migratoires : le paradigme des droits des migrants**



Jusqu'ici nous avons proposé deux lacunes fondamentales des théories migratoires, soit (i) leur négligence des rapports de pouvoir à la base des inégalités socio-économiques et des conflits provoquant les nombreuses migrations que l'on connaît présentement (approche de l'économie politique) et (ii) leur incapacité à sortir de l'ornière du nationalisme méthodologique et de tenir compte des nouvelles dimensions cosmopolites des phénomènes migratoires. Une troisième lacune réfère à l'absence de considérations éthiques et morales dans la définition des politiques migratoires. La théorie migratoire doit tenir compte de l'état des droits des migrants et migrantes (droits limités ou absence de droits) soit comme facteurs de migration, soit comme facteurs d'insertion ou d'exclusion.

En 2004, Ruhs et Chang ont publié un article qui a introduit la notion des droits des migrants comme devant constituer un paramètre central de toute politique migratoire. La figure 1 suggère les cas de figure représentant les liens possibles entre droits des migrants et utilitarisme. Il s'agit de deux paradigmes souvent opposés que les auteurs proposent de réconcilier. Sur les deux critères à la base de la typologie, l'un n'a pas besoin d'explication puisqu'il s'agit essentiellement du régime des droits des migrants. Par contre, le deuxième critère mérite quelques précisions. Dans la typologie originale, les auteurs parlent de « conséquentialisme » que nous complétons en ajoutant le terme « utilitarisme », et qui fait référence au pilier central de toute politique d'immigration, à savoir le principe des intérêts nationaux en matière de besoins économiques définis unilatéralement par les États (nationalisme utilitariste). La politique d'immigration constitue en quelque sorte un robinet que l'on ouvre si les conséquences de l'immigration sont perçues comme positives ou que l'on referme dans le cas contraire (Gregory, 1975).

Il n'est pas possible ici de commenter chaque cas de figure. Quelques exemples suffiront pour notre propos. Commençons par les deux extrêmes (cellules 1 et 9). Dans le premier cas, les immigrants ont peu de droits comparativement aux nationaux (non immigrants) et la politique d'immigration fait peu de cas des besoins économiques. Il s'agirait de sociétés fermées et relativement auto-suffisantes en matière de main d'œuvre, ce qui représente un cas plutôt rare dans le monde d'aujourd'hui. À l'inverse (cellule 9), un régime de droits des migrants extensifs (élevés) avec des préoccupations utilitaristes extrêmes paraît également un cas de figure rare (inexistant?). La cellule 6 (droits des migrants moyens avec utilitarisme moyen) pourrait caractériser certains pays d'immigration, comme le Canada, dont les politiques d'immigration considèrent d'autres critères que purement économiques (réunification familiale, humanitaire) et octroient aux immigrants permanents presque les mêmes droits que les nationaux. Par contre, il n'en est pas ainsi pour d'autres catégories de migrants comme les irréguliers (sans papiers), les revendicateurs de statut de réfugiés et les travailleurs temporaires. C'est pourquoi nous classons ces pays dans la catégorie « moyenne » plutôt qu'élevée. C'est la cellule 3 qui regroupe en fait la majorité des pays, où les politiques d'immigration sont basés sur des considérations purement économiques et où les populations migrantes ont très peu de droits, voire pas du tout comme dans les pays du Golfe.

Il faut préciser en terminant que les auteurs préconisent une politique d'immigration qui donnerait « moyennement » des droits et qui privilégierait « moyennement » les intérêts économiques purement nationaux (cellule 5), ce avec quoi nous sommes en désaccord (Ruhs et Chang, 2004). C'est la cellule 7 qui nous intéresse particulièrement ici. Selon nous, ce cas de figure se caractérise par le cosmopolitisme de droits. Cette approche considère, d'une part, que

les droits fondamentaux s'appliquent à tout être humain indépendamment de ses caractéristiques individuelles et, d'autre part, exclue la fermeture des frontières pour des raisons purement économiques. Les deux paramètres renvoient ainsi à deux principes fondamentaux qui sont en rupture radicale avec le paradigme dominant.

Dans le premier cas, il s'agit de penser des politiques migratoires fondées sur les droits humains appliqués aux migrants et migrantes (Atak et Crépeau, 2014). L'instrument le plus important en matière des droits des migrants demeure la Convention des Nations Unies sur la protection des droits de tous les travailleurs migrants et des membres de leur famille adoptée en 1990 mais ratifiée qu'en 2003. À ce jour, 46 pays ont signé la Convention. Il faut souligner qu'aucun pays développé n'a encore signé la Convention. Plusieurs articles (il y en a 93 en tout) sont cruciaux pour notre propos, en particulier l'article 1 qui stipule que la Convention s'applique à tous les travailleurs migrants et aux membres de leur famille sans distinction aucune et quel que soit leur statut migratoire (régulier comme irrégulier). L'article 7 est également important puisqu'il précise la responsabilité des États parties qui « s'engagent à respecter et à garantir à tous les travailleurs migrants et aux membres de leur famille se trouvant sur leur territoire et relevant de leur juridiction les droits reconnus dans la présente Convention sans distinction aucune ». Ce sont ces deux articles qui constituent l'obstacle majeur à la ratification de la Convention par les pays développés, y compris le Canada (Piché, Pelletier et Epale, 2008).

Figure 1. Typologie des politiques migratoires

Posture morale pour non citoyens/droits des migrants	« Conséquentialisme »/utilitarisme		
	Faible	Moyenne	Élevée
Faible	(1)	(2)	(3)
Moyenne	(4)	(5)	(6)
Élevée	(7)	(8)	(9)

Adapté de Ruhs et Chang, 2004

Le deuxième paramètre dans la formulation des politiques migratoires, en prolongement du paradigme des droits, fait appel à la liberté de circulation. Il repose sur trois principes de base. Le premier affirme qu'au droit d'émigrer doit correspondre un droit d'immigrer (strictement parlant, un droit d'émigrer sans droit d'immigrer n'a pas vraiment de sens (voir par exemple Wihtol de Wenden, 2011). Ce paradigme inverse complètement la problématique dominante : plutôt que de considérer la migration comme un privilège, celle-ci devient un droit. Dans ce cas, le droit serait assorti de clauses dérogatoires, où s'appliquerait la notion d'exceptions (Crépeau et Nakache, 2006). Les cas d'exception, c'est-à-dire les cas de refus d'entrée, restent à définir mais il est clair qu'ils feraient référence au respect des lois et chartes des droits en vigueur. Le deuxième principe fondamental de ce paradigme repose sur la nécessité de construire un droit international fort avec des instruments qui lient les États. Enfin, troisième principe, ce paradigme affirme que les programmes de travailleurs temporaires sans possibilité réelle d'établissement et d'intégration sont contraires aux droits des migrants.

Le scénario des migrations sans frontières (« open borders ») peut paraître irréaliste dans le contexte mondial actuel. Parler de libre circulation des personnes comme l'a fait Joseph

Carens dès 1987 peut paraître téméraire. Celui-ci part du principe que le lieu de naissance et les liens de parenté constituent des contingences naturelles qui sont arbitraires d'un point de vue moral. Selon lui, le motif que l'immigration réduirait le bien-être économique des citoyens actuels ne prévaut pas sur la priorité à l'immigration et l'impact sur l'histoire et la culture n'est pas un argument valable « tant que les valeurs démocratiques libérales fondamentales ne sont pas menacées ». Sa discussion du principe « communautarien », à savoir la justification de l'exclusion par les droits des communautés à l'autodétermination, le conduit à poser la question : « si la liberté de mouvement à l'intérieur d'un État est si importante qu'elle l'emporte sur les revendications des communautés politiques locales, quelles raisons pouvons-nous avoir de restreindre la liberté de mouvement entre les États ? » Il va plus loin, énonçant un principe également revendiqué aujourd'hui dans le cas des travailleurs migrants temporaires : « Il est juste d'affirmer que notre société devrait permettre aux travailleurs immigrés d'accéder à la pleine citoyenneté. Toute autre politique serait incompatible avec nos principes démocratiques libéraux. Une politique d'immigration restrictive ne ferait pas exception à la règle. » (Carens, 1987 :260)

Il faudra attendre le début du 21<sup>ème</sup> siècle pour que cette approche refasse surface de façon systématique. Un livre récent a particulièrement ébranlé les certitudes quant à l'immutabilité du principe utilitariste. Dans le collectif dirigé par Pécoud et de Guchteneire (2009), les auteurs proposent une série d'arguments en faveur de l'approche « migrations sans frontières ». Plusieurs chapitres de ce livre examinent les arguments contre le scénario de la libre circulation et concluent qu'aucun argument, qu'il soit éthique, économique ou social, ne va à l'encontre de l'ouverture des frontières (voir par exemple le chapitre de Ugur, 2009). Encore plus récemment, Catherine Wihtol de Wenden (2011) identifie les contradictions du régime migratoire actuel, montre l'inefficacité des politiques migratoires et ouvre la voie à un monde sans frontières.

## **Conclusion**

Nous avons tenté dans cet article de proposer des éléments pour une théorie migratoire davantage en lien avec les nouvelles réalités migratoires. Le contexte actuel dans lequel évoluent les migrations internationales a peu à voir avec l'histoire des migrations du 20<sup>ème</sup> siècle. D'une part, cela est bien connu, la mondialisation de l'économie crée de nouveaux besoins en main d'œuvre dans les pays du centre tout en faisant croître les inégalités à la périphérie du système mondial. D'autre part, la démographie des pays du centre, caractérisée essentiellement par le vieillissement et le ralentissement de la croissance, fait apparaître la nécessité du recours à la migration internationale pour faire face aux pénuries de main d'œuvre. De plus, au niveau politique, on assiste à une remise en question des capacités des états à gérer les flux migratoires de façon unilatérale. Enfin, le contexte idéologique a également changé au profit d'une problématique davantage centrée sur les droits des migrants et des migrantes. Pourtant, la réponse des gouvernements continue à privilégier des politiques restrictives et à développer des mesures de contrôles de plus en plus fortes, justifiées par des préoccupations sécuritaires (Atak et Crépeau, 2013 ; Bourbeau, 2013).

Par contre, même si les théories migratoires se sont considérablement développées depuis les années 1960, nous argumentons qu'elles sont demeurées timides sur le plan politique, ce qui pourrait expliquer leur peu d'influence dans les débats actuels. Nous proposons ici que les politiques migratoires, pour redevenir pertinentes du point de vue de la compréhension de la

nouvelle donne migratoire, doivent faire davantage de place aux nouvelles approches transdisciplinaires issues des sciences sociales en général. Le nouveau paradigme que nous suggérons repose sur trois axes principaux. Premièrement, attribuer aux inégalités socio-économiques croissantes et à la pauvreté les causes de la migration ne suffit pas : il faut introduire des éléments de l'économie politique et analyser les rapports de force et les jeux de pouvoir à la base de ces inégalités. Il est nécessaire d'aller au delà des analyses essentiellement centrées sur « le migrant » et tenir compte des stratégies des élites politiques et économiques responsables des modèles de développement actuels forçant les populations à recourir à la migration pour fuir la corruption, la violence et le peu d'accès aux ressources économiques, surtout au travail décent.

Deuxièmement, l'analyse de l'économie politique ne peut plus se mouvoir uniquement dans l'espace national. Le nationalisme méthodologique doit faire place au cosmopolitisme permettant de décortiquer les structures et les rapports de pouvoir au niveau global. L'approche unilatérale des migrations occulte le fait que dorénavant les politiques migratoires se discutent au niveau régional (traités, alliances, etc.) et mondial. C'est de plus en plus dans le cadre de rencontres multilatérales que se discutent et s'élaborent les stratégies de contrôle des migrations (Haut Dialogue des Nations Unies, le « Global Forum on Migration and Development », l'Organisation des migrations internationales, etc.).

Enfin, les deux approches de l'économie politique et du cosmopolitisme doivent sortir du carcan utilitariste et se fonder sur le paradigme des droits de la personne. En particulier, la Convention des Nations Unies pour la protection des droits des migrants et des membres de leur famille devrait servir de point de départ pour l'élaboration et l'application des politiques migratoires. Dans le nouveau paradigme proposé ici, la théorie migratoire, à la croisée de l'économie politique, du cosmopolitisme et des droits des migrants et des migrantes, permettrait d'attirer l'attention sur le fait que si les droits des migrants sont peu respectés, c'est qu'ils sont imbriqués dans des stratégies mondialisées favorables au capital au détriment du travail.

## Références

- Acemoglu D. & Robinson J.A. (2012), *Why Nations Fail: The Origins of Power, Prosperity, and Poverty*, New York, Crown Business.
- Amin S. (1974) *Modern Migrations in West Africa*, Oxford University Press.
- Atak I. (2011) *L'eupéanisation de la lutte contre la migration irrégulière et les droits humains des migrants*, Bruylant.
- Atak I et Crépeau F. (2013) The securitization of asylum and human rights in Canada and the European Union, dans Singh Juss S. & Harvey C. (eds), *Contemporary Issues in Refugee Law*, Edwark Elger Publishings, pp. 227-257.
- Atak I. et Crépeau F. (2014) Managing migration at the external borders of the European Union : Meeting the human rights challenges, *Journal européen des droits de l'homme*, 5 : 591-622.
- Beauchemin C., Kabbanji L. Sakho P. et Schoumaker B. (éds.) (2013), *Migrations africaines : le codéveloppement en questions. Essai de démographie politique*, Paris, Armand Colin.
- Beck U. (2006) *Qu'est-ce que le cosmopolitisme ?* Paris, Alto-Aubier
- Beck U. (2007) Beyond class and nation: reframing social inequalities in a globalizing world, *The British Journal of Sociology* 58(4): 679-705.
- Bourbeau P. (2013) Processus et acteurs d'une vision sécuritaire des migrations : le cas du Canada, *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 29(4) : 21-41.
- Boyd M. (1989) Family and Personal Networks in International Migration : Recent Developments and New Agendas, *International Migration Review*, 23 (3) : 638-670. (Disponible en français dans Piché, 2013)
- Boyd M. & Grieco E. (2003) Women and Migration : Incorporating Gender Into International Migration Theory, *Migration Information Source*, mars (en ligne).
- Carens J.H., 1987 Aliens and Citizens : The Case for Open Borders , *Review of Politics*, volume II, p. 251-273. (Disponible en français dans Piché, 2013)
- Crépeau F. et Nakache D. (2006) Controlling Irregular Migration in Canada : Reconciling Security Concerns with Human Rights Protection», *Choices*, Vol. 12, no 1, p. 1-39.
- Crépeau F., Nakache D. & Atak I. (2009) (eds) *Les migrations internationales contemporaines. Une dynamique complexe au cœur de la globalisation*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal.
- De Haas H. (2010) Migration and Development : A Theoretical Perspective, *International Migration Review*, 44 (1) : 227-264.

De Haas H. (2013) What Drives Human Migration? (11 décembre, heindehaas.blogspot.com).

Easterly W. (2013) *The Tyranny of Experts : Economists, Dictators and the Forgotten Rights of the Poor*, New York, Basic Books.

Faist T. (2012) Towards a Transnational Methodology : Methods to Address Methodological Nationalism, Essentialism, and Postnationality, *Revue Européenne des Migrations Internationales*, 28 (1) : 51-70.

Foucault M. (2004) *Sécurité, territoire, population*, Paris, Seuil.

Geiger M. et Pécoud A. (eds) (2013) *Disciplining the Transnational Mobility of People*, Palgrave, Macmillan.

Glick Schiller N.G., Basch L. & Blanc-Szanton (1992) Transnationalism : A New Analytic Framework for Understanding Migration, *Annals New York Academy of Sciences*, 645 (1) : 1-24.

Glick Schiller Nina (2005) Transnational Social Fields and Imperialism : Bring a Theory of Power to Transnational Studies , *Anthropological Theory* 5(4) :439–461.

Glick Schiller N. (2009) *A Global Perspective on Transnational Migration : Theorizing Migration without Methodological Nationalism*, Centre on Migration, Policy and Society Working Paper No. 68, University of Oxford.

Gosh B. 2000 *Managing Migration: Time for a New International Regime?* Oxford University Press.

Gregory J. W. (1975) « Réflexions sur les politiques d'immigration », *Cahiers québécois de démographie*, 4 (2) : 24-37.

Gregory J.W. & Piché V. (1985) « Mode de production et régime démographique ». *Canadian Journal of African Studies/Revue canadienne des études africaines*, 19, 1 : 73-79.

Juteau-Lee D. (1981) « Visions partielles, visions partiales », *Sociologie et sociétés*, 13 (2) : 33-48.

Klein N. (2007) *The Shock Doctrine*, Picador.

Krissman F. (2005) Sin Coyote Ni Patron : Why the « Migrant Network » Fails to Explain International Migration », *International Migration Review*, 39 (1): 4-44.

Lee E. (1966), « A Theory of Migration », *Demography*, volume 3, numéro 1, p. 47-57. (Disponible en français dans Piché, 2013)

Lutz H. (2010) Gender in the Migratory Process , *Journal of Ethnic and Migration Studies*, 36 (10) : 1647–1663.

Massey D. (1990) Social Structure, Household Strategies, And the Cumulative Causation of Migration, *Population Index*, 56 (1) : 3-26.

Massey D., Arango J., Hugo G., Kouaouchi A, Pellegrino A. & Taylor J.E (1998) *Worlds In Motion : Understanding International Migration at the End of the Millenium*, Oxford, Clarendon Press.

Morokvasic M. (1984) Birds of Passage are also Women, *International Migration Review*, volume 37 (octobre), pp. 547-559.

Nedelcu M. ( 2010) Repenser le transnationalisme et l'intégration à l'ère du numérique. Vers un tournant cosmopolitique dans l'étude des migrations internationales ? *Revue européenne des migrations internationales*, 26 (2) : 33-55.

Pécoud A. & De Guchteneire P. (eds) (2009) *Migration Without Borders*, Berghahn & UNESCO.

Pessar P.R. (1999) The Role of Gender, Households, and Social Networks in the Migration Process : A Review and Appraisal, dans Hirschman, C., Kasinitz, P., & DeWind, J. (eds), *The Handbook of International Migration : the American Experience*, New York, Russell Sage Foundations, pp. 53-70.

Piché V. (2009) Migrations internationales et droits de la personne : vers un nouveau paradigme?, dans Crépeau F., Nakache D. & Atak I. (eds) *Les migrations internationales contemporaines. Une dynamique complexe au cœur de la globalisation*, Montréal, Les Presses de l'Université de Montréal, p.350-369.

Piché V. (2012) In and Out the Back Door : Canada's Temporary Worker Programs in a Global Perspective, dans Geiger M. & Pécoud A. (eds) *The New Politics of International Mobility : Migration Management and Its Discontents*, Osnabrück (Allemagne), IMIS – Beiträge, pp. 113-132.

Piché V. (2013) Les fondements des théories migratoires contemporaines dans Piché V. (éd.) *Les théories de la migration*, Paris : INED (Collection Les Manuels, Série des Textes Fondamentaux), pp. 15-60.

Piché V. (2013a) Contemporary Migration Theories as Reflected in their Founding Texts, *Population-E*, 68 (1): 141-164.

Piché V. (2014) Production/gestion de l'incertain : les populations migrantes face à un ordre mondial de plus en plus répressif, dans Vrancken D. (éd.), (2014). *Penser l'incertain*, Presses de l'Université Laval, pp. 173-19

Piché V., Pelletier E. et Epale D., 2008 La Convention des Nations Unies sur les droits des travailleurs migrants: la situation au Canada, *Hommes et migrations*, no 1271, janvier – février, p. 66-81.

Piketty T. (2013) *Le capital au XXIe siècle*, Paris, Seuil.

Portes A. (1998) Social Capital: Its Origins and Applications in Modern Sociology, *Annual Review of Sociology*. 24:1–24.

Ruhs M. & Chang H.-J. (2004) The Ethics of Labor Immigration Policy, *International Organization*, vol 58 (Winter), p. 69-102.

Simmons A. (1995) Migration internationale et capitalisme global : examen critique des théories, dans Gérard H. & Piché V. (eds) *La sociologie des populations*, AUPELF-UREF, Presses de l'Université de Montréal, pp.341-364.

Stark O. (1991) *The Migration of Labor*, Cambridge, Massachussets, Blackwell.

Stiglitz J.E. (2002) *La grande désillusion*, Paris, Fayard.

Tapinos G. (2000) Les politiques économiques et politiques des migrations clandestines, dans *Combattre l'emploi illégal d'étrangers*, Paris, OCDE, pp.13-44. (Disponible également dans Piché, 2013.

Thériaud J.Y. et Guillaume Dufour F. (2012) Sociologie du cosmopolitisme : présentation, *Sociologie et sociétés*, 44 (1); 5-14.

Ugur M. 2009 The Ethics, Economics, Governance of Free Movement, dans Pécoud A. & De Guchteneire P. (eds) *Migration Without Borders*, Berghahn & UNESCO, chapitre 4.

Vertovec S. (2009) *Transnationalism*, Routledge.

Wimmer A. & Glick Schiller N.G. (2002) Methodological Nationalism and the study of migration, *European Journal of Sociology*, 43 (2).

Wihtol de Wenden C. (2011) *Faut-il ouvrir les frontières?* Presses de Sciences Po.

Wood C.H. (1982) Equilibrium and Historical-Structural Perspectives on Migration, *International Migration Review*, 16 : 298-319.